

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **13 mai 2008**

Décision n° **B-2008-0019**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Autorisation donnée à la société Erilia de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur le bien communautaire situé 51, rue Pierre Delore

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

**Rapporteur** : Monsieur Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 5 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Bret, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mme Elmalan, MM. Charrier, Abadie, Passi (pouvoir à M. Claisse), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Daclin), M. Blein.

Absents non excusés : M. Rivalta.

**Bureau du 13 mai 2008**

**Décision n° B-2008-0019**

objet : **Autorisation donnée à la société Erilia de déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur le bien communautaire situé 51, rue Pierre Delore**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte en date du 25 juillet 1979, d'un tènement d'environ 2 100 mètres carrés situé 51, rue Pierre Delore à Lyon 8° et cadastré sous le numéro 82 de la section CI.

La Communauté urbaine est en train de céder à la société Erilia le tènement situé 51, rue Pierre Delore, cadastré sous le numéro 82 de la section CI.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la société Erilia ou toute société se substituant, à déposer un permis de démolir ainsi qu'un permis de construire portant sur le tènement communautaire, faisant actuellement l'objet de transaction de cession ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** la société Erilia ou toute société se substituant à déposer des demandes de permis de démolir et de construire portant sur le tènement communautaire situé 51, rue Pierre Delore à Lyon 8°.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité le 15 mai 2008